

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL TENUE LE LUNDI LE 11 MAI 2020 À 20H00 PAR VIDÉO CONFÉRENCE, À HAMPSTEAD, QUÉBEC.

SONT PRÉSENTS : Monsieur le maire William Steinberg, Madame la conseillère Cheryl Weigensberg, Messieurs les conseillers Michael Goldwax, Harvey Shaffer, Leon Elfassy, Jack Edery et Warren Budning, formant quorum sous la présidence du maire Steinberg.

SONT AUSSI PRÉSENTS : Monsieur Richard Sun, Directeur général et Me Pierre Tapp, Greffier, qui prend note des délibérations.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire déclare la séance ouverte à 20h03.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les personnes à poser leurs questions.

- Des questions ont été posées par des membres du public et ont reçu une réponse du maire et des conseillers.

2020-117

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Harvey Shaffer, appuyé par le conseiller Michael Goldwax, et **RÉSOLU UNANIMEMENT :**

- D'adopter l'ordre du jour du conseil régulier tel que présenté.

Adoptée

2020-118

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par le conseiller Harvey Shaffer, appuyé par le conseiller Michael Goldwax et **RÉSOLU UNANIMEMENT:**

- QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du 6 avril 2020, soit adopté dans la forme soumise.

Adoptée

2020-119

MOTION VISANT À RÉCLAMER QUE LE GOUVERNEMENT DU CANADA FINANCE DE TOUTE URGENCE LES TRANSPORTS EN COMMUN POUR ASSURER LEUR VIABILITÉ PENDANT LA CRISE DE LA COVID-19 ET POUR AIDER LES EXPLOITANTS DE SERVICES DE TRANSPORT EN COMMUN À EN RECONSTITUER L'ACHALANDAGE

CONSIDÉRANT QUE l'Autorité régionale de transport métropolitain a indiqué que, le mois dernier, la chute de l'achalandage liée à la pandémie de COVID-19 a fait perdre aux exploitants de services de transports en commun de la grande région de Montréal 90 millions de dollars en revenus provenant de la perception des tarifs et que tout indique que les exploitants continueront à subir des pertes mensuelles de la même ampleur;

CONSIDÉRANT QUE la chute imprévisible de l'achalandage des transports en commun provoquée par l'épidémie de COVID-19 et les pertes de revenus qu'elle engendre ne touchent pas uniquement Montréal, mais aussi les exploitants de transport en commun de l'ensemble du Canada et des États-Unis, ce qui menace leur viabilité financière;

CONSIDÉRANT QUE le plus important groupe de pression en matière de transport en commun du Canada, l'Association canadienne du transport urbain (ACTU), dont est membre la STM, a demandé que l'on finance d'urgence les transports en commun afin de réduire les problèmes de liquidité des exploitants

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

et de leur offrir une certaine stabilité financière en attendant que l'achalandage recommence à augmenter;

CONSIDÉRANT QUE selon l'ACTU, jusqu'à 40 % des réseaux de transports en commun pourraient, au cours des prochains mois, nécessiter un financement provisoire et qu'il faudrait effectuer une injection de 1,2 milliard de dollars pour leur permettre de continuer à offrir un service d'autobus et de trains;

CONSIDÉRANT QUE l'ACTU demande 400 millions de dollars par mois pour assurer le maintien des services, car les revenus provenant de la perception des tarifs et d'autres sources enregistrent une baisse pouvant atteindre 100 %;

CONSIDÉRANT QUE, toujours d'après l'ACTU, pour respecter les règles de distanciation physique entre le personnel et les usagers, de nombreux exploitants renoncent complètement à la perception des tarifs et que, selon certains exploitants, il faudra plusieurs années pour que l'achalandage retrouve le même niveau qu'avant la crise;

CONSIDÉRANT QUE, si le gouvernement du Canada n'injecte pas de fonds rapidement, il est impossible d'assurer que l'on ne perdra pas l'ensemble des gains effectués, au cours de la dernière décennie, en ce qui concerne la part modale des transports en commun par rapport à l'ensemble des déplacements;

CONSIDÉRANT QUE, quoique les transports en commun soient de compétence provinciale, seul le gouvernement du Canada a la capacité budgétaire de stabiliser les transports en commun pendant la crise de la COVID-19;

Il est proposé par le conseiller Harvey Shaffer, appuyé par le conseiller Michael Goldwax et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- Que le Conseil municipal de la Ville de Hampstead appuie la demande de financement d'urgence de l'ACTU au gouvernement du Canada afin que celui-ci offre immédiatement des liquidités aux exploitants de services de transport en commun et qu'il continue à les financer par la suite pour atténuer leurs pertes de revenus en attendant que l'achalandage reprenne son niveau normal;
- Qu'une copie de cette motion soit envoyée au premier ministre du Canada, au ministre des Transports du Canada et au ministre des Finances du Canada.

Adoptée

2020-120

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 761-6 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 761 CONCERNANT LES CHIENS

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu copie du Règlement n° 761-6 modifiant le Règlement n° 761 concernant les chiens et déclarent l'avoir lu;

Il est proposé par le conseiller Harvey Shaffer, appuyé par la conseillère Cheryl Weigensberg, et **RÉSOLU UNANIMEMENT**:

- D'adopter le Règlement n° 761-6 modifiant le Règlement n° 761 concernant les chiens.

Adoptée

2020-121

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 1024-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1024 RÈGLEMENT DÉCRÉTANT ET IMPOSANT LES TAXES POUR COUVRIR LES DÉPENSES DE LA VILLE POUR L'ANNÉE 2020

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu copie du Règlement n° 1024-1 modifiant le Règlement n° 1024 Règlement décrétant et imposant les taxes pour couvrir les dépenses de la ville pour l'année 2020 et déclarent l'avoir lu;

Il est proposé par le conseiller Jack Edery, appuyé par le conseiller Harvey Shaffer et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- D'adopter le Règlement n° 1024-1 modifiant le Règlement n° 1024 Règlement décrétant et imposant les taxes pour couvrir les dépenses de la ville pour l'année 2020.

Adoptée

2020-122

AVIS DE MOTION DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 741-8 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 741-1 AUTORISANT LE CONSEIL À DÉLÉGUER AUX FONCTIONNAIRES ET EMPLOYÉS LE POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES ET DE PASSER DES CONTRATS AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Michael Goldwax, qu'à une prochaine séance du Conseil, il y aura adoption du projet de Règlement n° 741-8 modifiant le règlement n° 741-1 autorisant le conseil à déléguer aux fonctionnaires et employés le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la municipalité.

Tous les membres du conseil ont reçu copie du projet de Règlement n° 741-8 et dispense de lecture dudit règlement est accordée.

2020-123

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 741-8 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 741-1 AUTORISANT LE CONSEIL À DÉLÉGUER AUX FONCTIONNAIRES ET EMPLOYÉS LE POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES ET DE PASSER DES CONTRATS AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été déposé le 11 mai 2020 ;

CONSIDÉRANT QU'UN projet de Règlement a été adopté le 11 mai 2020;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont reçu copie du projet de Règlement n° 741-8 modifiant le Règlement n° 741-1 autorisant le conseil à déléguer aux fonctionnaires et employés le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la municipalité.

Il est proposé par le conseiller Harvey Shaffer, appuyé par le conseiller Jack Edery et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- D'adopter le projet de Règlement n° 741-8 modifiant le Règlement n° 741-1 autorisant le conseil à déléguer aux fonctionnaires et employés le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la municipalité.

Adoptée

2020-124

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU CCU RÉGULIER DU 14 AVRIL 2020

Chaque membre du Conseil en ayant reçu copies, le greffier dépose le procès-verbal de la réunion régulière du Comité consultatif d'urbanisme, tenue le 14 avril 2020.

Le conseil prend acte du dépôt dudit procès-verbal par le greffier.

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

2020-125

DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'AGRANDISSEMENT D'UNE MAISON UNIFAMILIALE DÉTACHÉE SITUÉE AU 11, CHEMIN HEATH, LOT N° 2 089 619, ZONE RA-1, (RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1001-2) ET (RÈGLEMENT PIIA N° 775)

Il est proposé par le conseiller Warren Budning, appuyé par le conseiller Michael Goldwax et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- QUE l'agrandissement d'une maison unifamiliale détachée située au **11, chemin Heath** et soumis à la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 14 avril 2020 soit différé à la recommandation du CCU.

Le projet proposé ne respecte pas les normes relatives au Règlement de zonage n° 1001-2 et respecte les normes relatives au Règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 775.

Adoptée

2020-126

DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'AGRANDISSEMENT D'UNE MAISON UNIFAMILIALE DÉTACHÉE SITUÉE AU 5700, CHEMIN QUEEN-MARY, LOT N° 2 089 589, ZONE RA-1, (RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1001-2) ET (RÈGLEMENT PIIA N° 775)

Il est proposé par le conseiller Warren Budning appuyé par le conseiller Michael Goldwax et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- QUE l'agrandissement d'une maison unifamiliale détachée située au **5700, chemin Queen-Mary** et soumis à la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 16 mars 2020 soit conditionnellement approuvée à la recommandation du CCU a la condition suivante;
 - Qu'une des trois options pour le toit soit acceptable pour le CCU, et que la décision finale est déléguée à la division l'Aménagement Urbain et Inspections des Bâtiments.

Le projet proposé ne respecte que partiellement les normes relatives au Règlement de zonage n° 1001-2 ainsi que les normes relatives au Règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 775.

Adoptée

2020-127

DEMANDE D'AUTORISATION POUR DES MODIFICATIONS DE LA FAÇADE PRINCIPALE POUR UNE MAISON UNIFAMILIALE DÉTACHÉE SITUÉE AU 162, CHEMIN WEXFORD, LOT N° 2 089 372, ZONE RA-2, (RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1001-2) ET (RÈGLEMENT PIIA N° 775)

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité s'entendent pour dire :

- Les modifications proposées à la façade principale sont acceptables;

Il est proposé par le conseiller Warren Budning, appuyé par le conseiller Harvey Shaffer et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE les modifications de la façade principale pour une maison unifamiliale détachée située au **162, chemin Wexford** et soumis à la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 14 avril 2020 soit approuver avec la recommandation :
 - Les allèges existantes en briques des fenêtres devraient être en pierre taillée;

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

Le projet proposé ne respecte que partiellement les normes relatives au Règlement de zonage n° 1001-2 ainsi que les normes relatives au Règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 775.

Adoptée

2020-128

DEMANDE D'AUTORISATION POUR UNE MODIFICATION AU PERMIS 2019-0100 (AGRANDISSEMENT) POUR AJOUTER UNE CHEMINÉE À L'ARRIÈRE D'UNE MAISON UNIFAMILIALE DÉTACHÉE SITUÉE AU **69, CHEMIN GLENMORE, LOT 2 089 902, ZONE RA-2, (RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1001-2) ET (RÈGLEMENT PIA N° 775)**

Il est proposé par le conseiller Warren Budning, appuyé par le conseiller Harvey Shaffer et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- QUE la modification au permis n° 2019-0100 (agrandissement) pour ajouter une cheminée à l'arrière d'une maison unifamiliale détachée située au **69, chemin Glenmore**, et soumise à la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 14 avril 2020 soient **approuver** à la recommandation du CCU.

Le projet proposé respecte les normes relatives au Règlement de zonage n° 1001-2 et ne respecte que partiellement les normes relatives au Règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 775.

Adoptée

2020-129

APPROBATION DES DÉBOURSÉS POUR LE MOIS D'AVRIL 2020

ATTENDU QUE la liste des comptes payés pour le mois d'avril 2020 a été soumise au conseil;

Il est proposé par le conseiller Jack Edery, appuyé par le conseiller Michael Goldwax et **RÉSOLU UNANIMEMENT**:

- QUE la liste des déboursés pour la période du 16 mars 2020 au 15 avril 2020, au montant de 1 319 448, 83 \$, soit par la présente approuvée.

Adoptée

2020-130

PAIEMENT DU DEUXIÈME VERSEMENT DE LA QUOTE-PART 2020 DE LA VILLE À LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL

Il est proposé par le conseiller Jack Edery, appuyé par le conseiller Michael Goldwax et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- QUE la Ville de Hampstead paie le deuxième versement de sa quote-part des dépenses d'opérations 2020, au montant de 101 190 \$ à la Communauté métropolitaine de Montréal.

Le certificat du trésorier n° 20-02, daté du 16 janvier 2020, atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Adoptée

2020-131

PAIEMENT DU DEUXIÈME VERSEMENT DE LA QUOTE-PART 2020 DE LA VILLE À L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL

Il est proposé par le conseiller Jack Edery, appuyé par le conseiller Harvey Shaffer et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

- QUE la Ville de Hampstead paie le deuxième versement de sa quote-part des dépenses d'opérations 2020, au montant de 5 547 300 \$, à l'Agglomération de Montréal.

Le certificat du trésorier n° 20-01, daté du 16 janvier 2020, atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Adoptée

2020-132

RÉSOLUTION DONNANT LE MANDAT POUR QUATRE ANS À LA VILLE DE MONTRÉAL POUR L'ACHAT REGROUPÉ DE SEL DE DÉGLAÇAGE DES CHAUSSÉES (CHLORURE DE SODIUM)

CONSIDÉRANT QUE la ville de Hampstead a reçu une proposition de la ville de Montréal de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium);

CONSIDÉRANT QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- Permettent à une organisation municipale de conclure avec la ville de Montréal une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- Précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que la ville de Montréal s'engage à respecter ces règles;
- Précisent que le présent processus contractuel est assujéti au *Règlement de gestion contractuelle de la ville de Montréal pour ses ententes de regroupement* adoptée par le conseil d'administration de la ville de Montréal;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Hampstead désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé **par la ville de Montréal, pour les quatre (4) prochaines années;**

CONSIDÉRANT QUE le Directeur des ressources matérielles et systèmes d'informations agira comme représentant de la Ville de Hampstead dans ce dossier;

Il est proposé par le conseiller Michael Goldwax, appuyé par le conseiller Harvey Shaffer et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- **QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long;**
- **QUE la ville de Hampstead confirme, comme les lois le permettent, son adhésion à ce regroupement d'achats géré par la ville de Montréal pour quatre (4) ans, soit jusqu'au 30 avril 2024 représentant le terme des contrats relatifs à la saison 2023-2024;**
- **QUE pour se retirer de ce programme d'achat regroupé, la ville de Hampstead devra faire parvenir une résolution de son Conseil à cet effet et ce, au moins trente (30) jours avant la date de publication de l'appel d'offres public annuel;**
- **QUE la ville de Hampstead confie, à la ville de Montréal, le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, des documents d'appels d'offres pour adjuger des contrats d'achats regroupés pour le sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium) nécessaire aux activités de la ville de Hampstead, pour les hivers 2020-2021 à 2022-2024 inclusivement;**

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

- QUE la ville de Hampstead confie, à la ville de Montréal, le mandat d'analyser des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats;
- QUE si la ville de Montréal adjuge un contrat, la ville de Hampstead s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle l'avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;
- QUE pour permettre à la ville de Montréal de préparer son document d'appel d'offres, la ville de Hampstead, par l'entremise de son Directeur des ressources matérielles et systèmes d'informations s'engage à lui fournir les quantités de produit dont elle aura besoin, en remplissant, lorsque demandé, la fiche d'information et en la retournant à la date fixée;
- QU'UN exemplaire signé et conforme de la présente résolution soit transmis à la Ville de Montréal.

Adoptée

2020-133

APPROBATION DE L'EMBAUCHE DE MONSIEUR ALEXANDRE ALLARD À TITRE DE "TECHNICIEN EN INSPECTIONS DES BÂTIMENTS" PERMANENT POUR LA DIVISION DE L'AMÉNAGEMENT URBAIN ET DE L'INSPECTION DES BÂTIMENTS

CONSIDÉRANT QU'UN (1) poste permanent de "technicien en inspections des bâtiments" à la division de l'aménagement urbain et de l'inspection des bâtiments, groupe de traitement 13, est présentement vacant;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général, le chef de division de l'aménagement urbain et de l'inspection des bâtiments, et la conseillère du service des ressources humaines recommandent l'embauche de **MONSIEUR ALEXANDRE ALLARD** pour combler ce poste;

Il est proposé par le conseiller Warren Budning, appuyé par le conseiller Harvey Shaffer et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- D'APPROUVER l'embauche de **MONSIEUR ALEXANDRE ALLARD** à titre de "technicien en inspections des bâtiments" permanent pour débiter le 12 mai 2020, sujette aux conditions usuelles et en conformité avec les dispositions de la convention collective en vigueur entre le SCFP, section locale 429, et la Ville de Hampstead.

Adoptée

2020-134

APPROBATION DU CONTRAT D'EMBAUCHE DE M. FAROUK NEEMÉ À TITRE DE « CONTREMAÎTRE »

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Hampstead requiert l'embauche temporaire d'un contremaître;

CONSIDÉRANT QUE le Directeur général et la Directrice des ressources humaines recommandent l'embauche de Monsieur **FAROUK NEEMÉ** pour combler ce poste;

Il est proposé par le conseiller Michael Goldwax, appuyé par le conseiller Harvey Shaffer et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- D'APPROUVER l'embauche contractuelle de Monsieur **FAROUK NEEMÉ** à titre de « CONTREMAÎTRE » du 4 mai au 4 septembre 2020, et ce aux conditions décrites dans le contrat signé le 22 avril 2020 par Monsieur Neemé et la Ville, représentée par son Directeur général, contenues dans le dossier confidentiel « Personnel » détenu dans le bureau de la Directrice des ressources humaines.

2020-135

APPROBATION DU CONTRAT D'EMBAUCHE DE M. TONY PITTARELLI À TITRE DE « CONTREMAÎTRE-HORTICULTURE »

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Hampstead requiert l'embauche temporaire d'un contremaître;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et la directrice des ressources humaines recommandent l'embauche de Monsieur **TONY PITTARELLI** pour combler ce poste;

Il est proposé par la conseillère Cheryl Weigensberg, appuyé par le conseiller Harvey Shaffer et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- **D'APPROUVER** l'embauche contractuelle de Monsieur **TONY PITTARELLI** à titre de « CONTREMAÎTRE – HORTICULTURE » du 5 mai au 15 novembre 2020, et ce aux conditions décrites dans le contrat signé le 5 mai 2020 par Monsieur Pittarelli et la Ville, représentée par son Directeur général, contenues dans le dossier confidentiel « Personnel » détenu dans le bureau de la directrice des ressources humaines.

Adoptée

2020-136

APPROBATION DE LA LISTE D'EMBAUCHE DES EMPLOYÉS COLS BLEUS AUXILIAIRES POUR LE DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la liste du Directeur des travaux publics, soumise le 1^{ier} mars 2020, en ce qui a trait à l'embauche d'employés cols bleus auxiliaires,

Il est proposé par le conseiller Michael Goldwax, appuyé par le conseiller Harvey Shaffer et **RÉSOLU UNANIMEMENT**:

- QUE le Conseil municipal approuve l'embauche des employés cols bleus auxiliaires tel qu'inscrits sur la liste du département des travaux publics, le tout sujet aux conditions usuelles et en conformité avec les dispositions de la convention collective en vigueur entre le SFCP, section locale 301, et la Ville de Hampstead.

Adoptée

2020-137

APPROBATION DE L'EMBAUCHE DE M. DANNY OLIVER ROSERO À TITRE D' "AGENT À LA SÉCURITÉ PUBLIQUE AUXILIAIRE"

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Hampstead requiert l'embauche d'un agent à la sécurité publique, à titre de main-d'œuvre additionnelle pour le remplacement des périodes de vacances et des absences ponctuelles;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général, le chef des opérations du service de la sécurité publique et la conseillère des ressources humaines recommandent l'embauche de **M. DANNY OLIVER ROSERO** pour combler ce poste;

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2006-344 délègue conjointement au directeur général et au directeur des ressources humaines le pouvoir d'embaucher du personnel cadre temporaire et des employés temporaires pour un mandat n'excédant pas une durée de cinq cent vingt (520) heures;

CONSIDÉRANT QUE **M. DANNY OLIVER ROSERO** a débuté son assignation le 6 mai 2020;

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

Il est proposé par le conseiller Harvey Shaffer, appuyé par le conseiller Jack Edery et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- D'APPROUVER l'embauche de **M. DANNY OLIVER ROSERO** à titre d' **"AGENT À LA SÉCURITÉ PUBLIQUE AUXILIAIRE"**, ayant débuté le 6 mai 2020, et sujette aux conditions usuelles et en conformité avec les dispositions de la convention collective en vigueur entre le SCFP, section locale 429, et la Ville de Hampstead.

Adoptée

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les personnes à poser leurs questions.

- Des questions ont été posées par des membres du public et ont reçu une réponse du maire et des conseillers.

2020-138

AJOURNEMENT

L'agenda ayant été complété,

Il est proposé par le conseiller Harvey Shaffer, appuyé par le conseiller Michael Goldwax et **RÉSOLU UNANIMEMENT**:

- D'AJOURNER la présente séance du conseil à 21h03.

Adoptée

(s) Dr William Steinberg
Dr William Steinberg, maire

(s) Me Pierre Tapp
Me Pierre Tapp, greffier